



SAINT-MART ...

... INFOS

N° 9 (Juin 2023)

Petit journal d'informations du conseil municipal de la belle commune de Saint-Martin-le-Bouillant (50800)

EDITORIAL du MAIRE

Cher(e)s concitoyen(ne)s,

Notre dernier numéro date de fin décembre 2022. Nous avons eu tellement d'activité que nous n'avons pas eu le temps de vous donner des informations sur les affaires communales. Avant l'été, nous pouvons faire un bilan sur plusieurs sujets : le bilan des comptes 2022 et le budget 2023, l'état d'avancement du PLUI, les projets qui seront conduits sur 2023 et plusieurs autres actualités.

Les membres du conseil municipal vous souhaitent une bonne lecture de ce numéro et vous rappellent le **numéro d'urgence : 07 87 27 26 35.**

Bernard LEMASLE

Bilan des comptes communaux 2022

Le compte administratif de la commune (confirmé par le compte de gestion établi par la Trésorerie) fait apparaître une saine gestion, qui dégage des marges et permet d'avoir une politique de gestion du patrimoine satisfaisante, dans un contexte de baisse de la dette communale.

Au terme de toutes les écritures comptables de 2022, la commune disposait d'un solde de 344 000 € avant élaboration de son budget. Cette situation confortable s'explique par une baisse des coûts salariaux, une politique prudente en matière de coûts de fonctionnement et une augmentation de quelques recettes. En 2022, les dépenses d'investissement ont été minorées par rapport au budget par le fait que nous avons différé les opérations de réfection de routes prévues en 2022 pour pouvoir réaliser une route de 2.2kms sur une seule année.

Cette situation confortable permet de ne pas augmenter le taux d'imposition (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation). Ce qui n'empêche pas l'augmentation de ces impôts, puisque les bases de calcul fixées par l'Etat augmentent de 7.2% du fait de l'inflation.

Les projets du budget 2023

Dans le budget 2023, nous avons prévu :

- Réalisation du site internet. Cela traîne un peu mais devrait enfin aboutir prochainement.
- Bornes incendie : les bornes de la Pinelière et de la Chesnellière étaient devenues obsolètes. Nous les avons fait changer (déjà réalisé).
- L'extension du colombarium devrait être réalisée sur 2023.
- Nous souhaitons arborer le cimetière, en particulier le côté Est, avec des arbustes à faible entretien, et en plantant quelques arbustes en différents endroits.
- La numérotation des adresses va devoir se mettre en place. Voir article ci-dessous.
- La réfection des routes. Voir article ci-dessous.

Le PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en fin d'élaboration et d'écriture. Opération complexe, puisque le PLUI des 27 communes de Villedieu-Intercom doit s'inscrire dans le cadre des lois récentes sur l'urbanisme, dans les orientations régionales, et s'articuler aux PLUI des intercommunalités voisines Terre-et-Mer (Granville) et Agglo d'Avranches, avec une concertation supplémentaire avec les bretons pour une politique cohérente de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Les derniers travaux ont porté sur la rédaction du règlement d'urbanisme, qui fixe les contraintes que nous voulons imposer pour éviter les initiatives aberrantes ou perturbantes. Le règlement, rédigé lors d'un séminaire mi-avril, sera soumis prochainement au conseil communautaire.

Si le calendrier est tenu, fin juin, tous les travaux auront été menés à leur terme et le document sera transmis aux services de l'Etat pour instruction.

Ensuite, commence la procédure administrative d'enquête publique, qui durera au moins un an.

Quand l'administration aura statué sur notre Plan et l'aura validé, les demandes d'autorisation de construire et autres opérations d'urbanisme seront instruites par un service spécialisé du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, à Avranches) qui donnera aux maires son avis sur les dossiers déposés en fonction des règles de notre règlement. Ce devrait être le cas fin 2024.

DATES A NOTER

Journée des chemins : Samedi 24 juin. Rendez-vous des travailleurs à 9h devant le bâtiment sur le parking.

Moule-Frites : Samedi 8 Juillet.

ARCUVIBOC : présentation des œuvres et travaux des artistes samedi 24 juin après-midi et dimanche 25 juin après-midi.

Congé de la secrétaire de mairie

Tatiana Anfray nous a « abandonnés » pendant quatre mois pour un congé de maternité. Un petit Paco est né le 6 janvier, à qui nous souhaitons bienvenue et une belle vie aux côtés de ses parents. Pendant son congé, Tatiana a été remplacée par Marjorie Lair, qui habite à la Beltière à St-Martin. Au terme de ce remplacement, Tatiana a repris son poste.

Marjorie ne nous a pas complètement quittés, puisqu'habitant à St-Martin et connaissant bien les affaires communales maintenant, elle a bien voulu prendre en charge la mission de suivi et gestion des locations de nos deux salles des fêtes.

ENTRETIEN DES ROUTES

Le gros poste de dépenses de la commune est, en dehors de grosses opérations d'investissement qui ne se présentent qu'une fois tous les dix ans (comme la construction des maisons dans le bourg ou l'enterrement des réseaux plus récemment), l'entretien et la réfection des routes.

Nous souhaitons refaire l'une des deux routes de la Garenne ou de la Croix Bleue à la Chesnellière. Dans les deux cas, la longueur est de 2.2 kms et engage des montants financiers importants, surtout avec la récente augmentation des matériaux.

Outre le choix de la route, nous avons un autre choix à opérer : réfection en enrobé ou en bi-couche. Le premier procédé assure une durée de vie plus longue, mais un coût beaucoup plus élevé. Après avoir consulté des spécialistes départementaux de l'entretien des routes, nous avons fait le choix du bi-couche.

Du coup, pour un peu moins de 100 000 €, nous pourrions mener l'opération pour les deux routes d'un coup, avec une espérance de vie de 10 à 15 ans. L'inconvénient d'une durabilité un peu réduite et d'un résultat plus granuleux au début de la mise en service est largement compensé par l'économie réalisée.

Début des travaux fin juin ou début juillet.

Durée des travaux : environ 3 jours par route.

Les riverains de ces deux routes seront avisés un peu à l'avance. C'est l'entreprise **GATP** qui a emporté le marché (meilleure offre financière).

Projet de pylône téléphonique à St-Martin

Certains d'entre vous ont entendu parler d'un projet de pylône téléphonique devant être implanté entre l'Etouble et le Domaine.

Ce projet faisait suite à l'abandon d'un même projet aux Loges, d'où l'idée de le placer sur le sud de St-Martin.

Nous n'avions pas de raison d'être hostiles par principe à l'implantation de ce pylône. Nous avons donc reçu l'entreprise chargée de l'étude d'implantation lancée par deux opérateurs téléphoniques. Nous avons reçu quelques informations insuffisantes. Aussi avons-nous demandé des compléments (puissance, zone de couverture, études d'impacts, hauteur du pylône, ...).

Sollicité de prendre une délibération pour faire connaître sa position, le conseil municipal a :

- Rappelé sa demande d'une meilleure couverture du téléphone mobile et de l'internet mobile sur l'ensemble de la commune. L'enquête menée par nous sur la commune avait montré que près de 75% des habitants se plaignaient de la mauvaise qualité du téléphone mobile et de l'internet mobile.
- Constaté que les opérateurs concernés ne sont pas des fournisseurs très implantés sur la commune et que le gain viserait peu de nos concitoyens.
- Constaté que la zone de couverture était située en pointe sud de la commune et surtout sur la commune des Loges, que, donc, les habitants de St-Martin ne seraient pas vraiment bénéficiaires
- Regretté que certaines informations demandées ne nous aient pas été transmises.
- En conséquence, émis un avis négatif à l'implantation de ce pylône sur le territoire de la commune.

Depuis la transmission de notre délibération, nous n'avons reçu aucune nouvelle de l'entreprise et des opérateurs.

ELECTIONS SENATORIALES

Le Sénat, dont vous savez qu'il est renouvelé par tiers tous les trois ans pour des mandats de neuf ans, connaîtra des élections le 24 septembre. Les sénateurs sont élus par des grands électeurs, parmi lesquels les élus régionaux et départementaux et des délégués des conseils municipaux.

Pour des communes de la taille de la nôtre, devaient être désignés un délégué titulaire et trois délégués suppléants. Réuni le 9 juin, le conseil a désigné :

- Titulaire : Bernard Lemasle, maire
- Suppléants : Isabelle Dedieu et Alain Haupais, adjoints, et Rodolphe Debroye, conseiller.

G M B I

Derrière l'acronyme GMBI, se cache une nouveauté pour les contribuables et un facteur d'inquiétude.

GMBI = Gérer Mes Biens Immobiliers. C'est une application qui permet aux contribuables de tenir à jour les informations sur leurs biens immobiliers pour le service des impôts.

C'est une obligation pour tous de vérifier les informations consignées sur le site.

Le problème est que ces informations figurent dans le compte informatique individuel que chacun d'entre nous est censé détenir, et que seuls ceux qui font leur déclaration annuelle de revenus par voie informatique détiennent.

Pour les autres, il faut ouvrir ce compte personnel, puis vérifier les informations (en gros, ce qui est demandé pour l'instant est, pour chaque bien, de dire si le bien est occupé par le propriétaire (résidence principale ou résidence secondaire), ou loué, ou non occupé.

La date limite de saisie informatique est le 30 juin 2023. Plusieurs habitants sans ordinateur et sans compte individuel sont venus en mairie se faire aider. Nous avons réussi pour tous, sauf une famille qui a dû contacter le service des impôts.

Tri des déchets et déchèterie

Le nouveau système de tri s'est mis en place sans grande difficulté. Le retour que nous avons de nos concitoyens est que le système fonctionne bien (quand on a bien intégré le calendrier et après petite correction pour la Laurencière).

Les personnes qui nous en parlent disent leur satisfaction d'un système plus écologique et pas vraiment contraignant.

Les observations exprimées portent sur une réserve : le volume des emballages est important et les personnes éloignées des points de collecte doivent mettre un nombre important de sacs, puisqu'elles n'ont pas de bac (5 sacs pour l'équivalent d'un petit bac !). Cela pousse à la réduction des emballages !

Outre cette réserve, s'exprime aussi une inquiétude : la périodicité du ramassage fait que le petit sac brun de déchets alimentaires est stocké pendant 14 jours. La perspective d'un été chaud fait naître quelques inquiétudes (odeurs, pourriture, asticots, ...). Les personnes que j'ai interrogées disent avoir trouvé des solutions en stockant hors habitation et en zone fraîche, ou en achetant des poules ou en faisant du compost.

PROJET LOTISSEMENT de l'AMELINE

Nous sommes dans l'attente du résultat de la demande de CUB (Certificat d'Urbanisme Opérationnel) déposé par nos soins auprès de la DDTM, afin de savoir si la constructibilité de notre terrain est reconnue.

Le terrain est viabilisé, mais n'a pas été loti, ce qui ne permet pas, actuellement, de le mettre à la vente comme constructible.

Le projet est le suivant (conçu pour entrer dans les cadres étroits actuels en la matière) :

- 4 parcelles de 800 m2 maxi en bordure de la voie de circulation.
- Une bande de terrain en arrière pour aire de jeux et, peut-être, jardin potager collectif.

Yoga (rappel !!!!!!!)

Il est possible qu'un cours de yoga puisse être organisé l'an prochain.

Plusieurs personnes ont déjà fait connaître leur intérêt. Le groupe devra être d'une vingtaine pour être créé à St-Martin. Nous verrons avec l'animateur quel jour pourra être retenu. Si vous êtes intéressé(e), faites-le nous savoir.

Projets pour les années à venir

Pour alimenter la réflexion sur les budgets des années à venir, nous avons listé les idées suivantes :

- Rénovation de la salle des fêtes 1
- Rénovation intérieure de l'église
- Joints des murs du pignon Est de la mairie et des façades Sud et Nord de l'ancienne mairie.
- Aire de jeux quelque part dans le bourg (Aline ou près de la salle des fêtes 2)

NUMEROTATION DES ADRESSES

L'obligation faite par la loi de numérotter les adresses va trouver son application dans notre commune dans les mois à venir. L'objectif est que les adresses soient bien repérées, avec coordonnées GPS exactes, pour garantir non seulement une bonne livraison des courriers et colis, mais aussi et surtout une véritable efficacité de l'intervention des secours sans perte de temps ou confusion dans les adresses.

Pour effectuer le recensement, nous avons dû préparer un système d'adresses pour que l'agent recenseur trouve toutes les habitations. C'est en partant de ce travail que nous allons avancer.

Notre projet sera présenté aux habitants et nous consulterons les personnes dont l'adresse pourrait présenter des complications.